

## Formule de procès verbal de cour martiale permanente

Procès verbal d'une cour martiale permanente tenue à Longue Pointe Ordnance Depot, R.C.C.C.A  
 le quatorzième jour de janvier 1946 à 1130 heures,  
 pour le procès de D-641430, Private Hervé LETOURNEAU  
 Matricule Grade Nom et prénoms  
 Longue Pointe Ordnance Depot, R.C.C.C.A. CA  
 Unité Détachement, le cas échéant

PRÉSIDENT: Major L.-J.-E. BELLEAU, Quartiers-Généraux, District Militaire No. 4

PROCEUREUR: Capitaine P.-J.-F. BOUSQUET, Quartiers-Généraux, District Militaire No. 4  
 Grade Nom et prénoms Unité Détachement, le cas échéant

DÉFENSEUR: Lieut. J.-L.-J. LEFEBVRE, Longue Pointe Ordnance Depot, R.C.C.C.A.  
 Grade Nom et prénoms Unité Détachement, le cas échéant CA

VERDICT: La cour déclare l'accusé, D-641430, Private Hervé LETOURNEAU, Longue Pointe Ordnance Depot, R.C.C.C.A., coupable à l'égard des deux chefs d'accusation.

SENTENCE: La cour condamne l'accusé, D-641430, Private Hervé LETOURNEAU, Longue Pointe Ordnance Depot, R.C.C.C.A., à la détention pendant cent cinquante jours et à une suppression de solde jusqu'à ce qu'il ait remboursé la somme de \$9.28, en ce qui concerne le coût des articles perdus.

Extract entered as No. 43659 in the  
 Record of Courts-Martial kept in the  
 office of the Judge Advocate-General  
 this 26 day of Nov 1946

Signé à Montréal, P.Q. ce quatorzième jour de janvier 1946.

M.F.B. 1486A  
 5M-6-44 (4826)  
 H.Q. 1772-39-2296

*L. J. E. Belleau*  
 (L.-J.-E. BELLEAU) Major,

Président de la cour martiale permanente